

DECISION Nº AMF-UMOA / 2023 3 2 9 . .

PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT DU CABINET EXPERTS COMPTABLES ASSOCIES (ECA) EN QUALITE DE LISTING SPONSOR SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA

L'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine,

- le Traité révisé de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) du 12 juillet 2019, entré en vigueur le 1^{er} octobre 2022, modifiant la dénomination du Conseil Régional de l'Epargne Püblique et des Marchés Financiers (CREPMF) en Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA);
- Vu l'Annexe à la Convention du 03 juillet 1996 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers;
- Vu le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA;
- Vu la Décision N° 004 du 29/04/2021/CM/UMOA du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu la Décision N° CREPMF/PCR/2018/01 du 13 juin 2018 portant modification de la Décision N° 77/P-CREPMF/39-2002 portant délégation de pouvoirs du Conseil Régional au Comité Exécutif et au Président du Conseil Régional;
- Vu l'Instruction N°55/2018 relative aux conditions d'agrément et d'exercice de l'activité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA;
- Vu la Décision N° CREPMF/2020/182 portant agrément du Cabinet EXPERTS COMPTABLES ASSOCIES en qualité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA;
- Vu la demande de renouvellement de l'agrément du Cabinet EXPERTS COMPTABLES ASSOCIES, en date du 27 juillet 2023, en qualité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA;
- Vu les résultats de la Consultation à domicile des Membres de l'AMF-UMOA du 14 au 17 août 2023 ;

pup

Sig

3694

Om

Article 1er

L'agrément du Cabinet EXPERTS COMPTABLES ASSOCIES, Société à Responsabilité Limitée (SARL) au capital de vingt millions (20 000 000) de FCFA, dont le siège social est situé à Abidian (Côte d'Ivoire), Cocody, Deux Plateaux, Lomé-Togo, Bd Latrille, en face de la Polyclinique des Deux Plateaux, Rue K22, immatriculé au RCCM sous le numéro CI-ABJ-1999-B236544, en qualité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA, est renouvelé pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature de la présente Décision.

Article 2

Le renouvellement de l'agrément du Cabinet EXPERTS COMPTABLES ASSOCIES, en qualité de Listing Sponsor, est enregistré sous le numéro LS/2020-04 /R-07/2023.

Article 3

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial de la demande d'agrément du Cabinet EXPERTS COMPTABLES ASSOCIES doit être soumise à l'approbation préalable de l'AMF-UMOA.

Article 4

Le Cabinet EXPERTS COMPTABLES ASSOCIES doit, dans le cadre de ses activités de Listing Sponsor, se conformer strictement à la réglementation en vigueur sur le marché financier régional de l'UMOA.

Article 5

La présente décision de renouvellement de l'agrément, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Fait à Abidjan, le 3 0 AOUT 2023

Pour l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA

Le Président

01 BPM 1878 ABIDJAN O

Badanam PA

Côle d'Ivoire | Abidjan - Plateau Avenue Joseph ANOMA | 01 BPM 1878 Abidjan 01 Tel.: (+225) 27 20 21 57 42 | 27 20 31 56 20 | Email: gresidence@amfumga.org | Sile web: www.amfumoa.org OM